

LA

LETTRE

DE



Bourgneuf
SAVOIE

N° 222 – Décembre 2021 – www.bourgneuf73.fr



VŒUX 2022

En raison de la crise COVID la cérémonie des vœux de Janvier 2022 est annulée.

REPAS DES AINÉS ET COLIS

La voix de la sagesse nous amène une nouvelle fois à annuler le repas des aînés. Comme en 2021 la municipalité confectionne des colis qu'elle distribuera en début d'année. Nous privilégierons les producteurs de proximité.

DECHETTERIE

Attention la déchetterie de Chamoux réouverte, demande maintenant le badge pour accéder au quai de déchargement.

DÉCLARATION D'URBANISME

A partir du 1er janvier 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, autorisation de travaux...) s'effectueront sur internet.

Ce nouveau service devrait être un gain de temps dans vos démarches.

Pour être accompagné dans la constitution de votre dossier, et pouvoir suivre son état d'avancement, il suffit de vous rendre sur le site national et créer votre compte en vous laissant guider par l'assistant virtuel. <https://sve.sirap.fr>

Il sera encore possible de déposer une demande papier en mairie.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année



Compte-rendu du conseil municipal du 25 Octobre 2021

<u>Présents</u>		
Nicole BOUVIER	Christophe RUSPINI	Aurélia MILETTO
Jean-Louis LORANS	Anne PÉPIN	Sylvie PLOTTIER
Joël TRUCHET	Natacha HÉRON	Georges PEREIRA
Alain VIOUX	Thierry LANDAZ	Estelle FERLIN
Andgel BOISSON		
<u>Excusés</u>	<u>POUVOIRS</u>	<u>Secrétaire de séance</u>
Dominique BÉCU Amandine REVET	Amandine REVET à Nicole BOUVIER	Natacha HÉRON

Le Procès-verbal du conseil du 20 Septembre 2021 est approuvé à l'unanimité

TRAVAUX

1 - Choix du Maître d'œuvre (architecte) pour la maison médicale

La commune avait mandaté le cabinet Abamo & Co pour l'aider à sélectionner le Maître d'œuvre.

13 réponses à la consultation ont été déposées.

Une 1^{ère} phase analysant la qualité de l'équipe et les références avait permis de sélectionner 3 cabinets d'architectes.

La seconde phase visait à obtenir une note technique en fonction de critères établis.

A l'issue de la consultation, l'offre la mieux disante est l'agence ATEAM.

Le montant prévu de la dépense s'élève à 113 050 € soit 11.9 % du montant des travaux.

A l'unanimité le cabinet ATEAM est retenu. L'architecte est M. Nicolas DEBROSSE.

2 - Restauration de l'église

Le marché de travaux a été publié et les entreprises doivent remettre leur offre avant le 8 Novembre à 12 h

Un lot supplémentaire « couverture/zinguerie a été ajouté.

Les dossiers de demande de subvention ont été envoyés à la Région et au Conseil Départemental.

PERSONNEL : Recrutement d'un agent remplaçant en cas d'absence du titulaire

En raison d'un accroissement temporaire d'activité ou d'une indisponibilité totale ou partielle d'un agent, Madame le Maire propose de délibérer pour permettre à la commune de recruter un remplaçant sur une durée variable en fonction des besoins, sur la base du 1^{er} échelon et dans les limites des crédits inscrits au budget.

Cette délibération est prise à l'unanimité.

1 - Approbation du rapport de la CLECT :

Rappel : la CLECT est la commission qui évalue les charges transférées entre communes et communauté de communes, ce qui permet d'évaluer le montant de la somme à transférer aussi pour compenser.

Celle-ci s'est réunie le 9 Septembre 2021 pour statuer sur le transfert des charges financières liées à la mobilité (compétence maintenant de Cœur de Savoie).

En effet la commune de Montmélian organisait depuis de nombreuses années un service de bus intra-muros qu'elle finançait seule.

La compétence mobilité étant devenue communautaire, la ville de Montmélian doit transmettre à la communauté de communes l'organisation du service, ce qui impacte le montant des charges transférées.

2 - Attribution de compensation pour Bourgneuf

Les calculs de la CLECT fixe l'attribution de compensation à 250 044 € pour notre commune en 2022. **A l'unanimité le conseil approuve les attributions de compensation proposées par la CLECT.**

FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE (AJUSTEMENT DE CRÉDITS)

En raison du remplacement non prévu de l'agent titulaire, par un agent (remplaçant) non titulaire, il convient d'augmenter l'article budgétaire « personnel non-titulaire » qui sera prochainement abondé par le montant des indemnités versées par notre assurance statutaire.

A l'unanimité le conseil accepte cette proposition.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les propositions 2021 suivantes de l'adjoint aux finances Christophe RUSPINI sont adoptées à l'unanimité.

Sou de l'école maternelle Chamoux	250 €	ADPEP 73 :	50 €
APE (Parents d'élèves) élémentaire Chx	500 €	Saint-Pierre Sport Football	200 €
Coopérative scolaire Chx	400 €	F.N.A.T.H. de la section d'Aiguebelle	50 €
Hand Ball Club du canton de Chamoux	500 €	Banque alimentaire de Savoie	200 €
Ensemble vocal interlude	100 €	Régul'matous	50 €
Saint Pierre Sport Gymnastique	400 €	Sésé et Carlito Riders	300 €

Suite à la dernière réunion du conseil proposant une participation de la mairie de 10€ (agent à temps plein) par mois à la cotisation « risque prévoyance », le Comité Technique Paritaire CTP du Centre De Gestion (CDG) a donné un avis favorable.

A l'unanimité le conseil accorde cette participation qui sera conclue entre le CDG de la Savoie et le groupement Siaci Saint-Honoré et IPSEC.

CIRCULATION DANS BOURGNEUF

1 – Réunion Écomobilité avec Cœur de Savoie

Afin de valider le choix du dernier conseil de réaliser une CVCB (Chaussée à Voie Centrale Banalisée) dans le bourg, les techniciens de l'agence Écomobilité chargés de l'élaboration du Schéma Directeur Cyclable en Cœur de Savoie, sont venus à la rencontre des élus pour une réunion de travail sur place. Bien que peu usité actuellement en agglomération cet équipement est jugé **intéressant à expérimenter** : en effet en plus d'être d'un coût abordable (compte tenu des aides possibles dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable), il n'impacte guère les équipements existants et est réversible si on constate son manque d'efficacité.

2 – Réunion avec M. Mathieu DUFOUR de la MTD (Maison Technique du Département)

Traversée de Bourgneuf : Le choix d'une CVCB ne semble pas poser de problème à-priori, d'autant qu'il pourrait s'agir d'une expérimentation à caractère réversible et que, d'autre part, les rares endroits où cet équipement est installé semble montrer une réelle efficacité sur les vitesses observées.

Monsieur DUFOUR indique toutefois que pour les services du Département, cette portion de route n'est plus considérée comme « accidentogène » depuis la dernière sécurisation par l'équipe d' Aimé HENRIQUET en 2012.

Il s'engage toutefois à faire réaliser des comptages sur les mêmes périodes que précédemment afin de pouvoir comparer.

Rive droite du Gelon : la création d'une voie verte sur les communes de Chamoux et Bourgneuf est à l'étude.

Secteur Cottier-Pont d'Aiton : l'installation d'une voie verte (piste cyclable bidirectionnelle dédiée et séparée de la route de manière matérialisée) semble possible.

Passage clouté du Pont de Bourgneuf : la MTD accepte de faire procéder prochainement à la réfection du passage Piétons encore hors agglomération, devant le Bistrotquet.

Barouchat : pour la MTD sur cette portion de route il ne semble pas opportun de ralentir davantage la vitesse, ni surtout de rétrécir artificiellement la route pour contraindre à ralentir. Monsieur DUFOUR nous rappelle la complexité de ses services qui doivent faciliter la route aux usagers pour permettre la vie économique du territoire, et assurer la sécurité des riverains. Sur notre insistance il propose d'installer prochainement un comptage.

Piste de Barouchat : Pour rappel cette piste a été créée en 1994. Elle permet aux cyclistes de relier en toute sécurité Barouchat à Aiguebelle sans employer la RD 1006, ni le passage à niveau de Barouchat. Interdite aux véhicules dès sa création, elle est cependant tolérée pour les agriculteurs riverains.

Une convention en fixait les règles : située en limite de Bourgneuf et de Montgilbert, elle a été entièrement financée par le département. Bourgneuf avait la charge de son entretien ordinaire.

Aujourd'hui elle est très dégradée, utilisée plus que raisonnablement (plusieurs véhicules par jour). Les équipements bloquant les véhicules à moteurs (barrières, cailloux) ont été forcés alors qu'un accident pourrait s'avérer catastrophique. La commune a remis en place les panneaux « sens interdit » et en posera des plus gros prochainement, mais n'a pas les moyens financiers de refaire l'enrobé et sécuriser le parcours.

Une réflexion est incontournable pour trouver une solution adaptée dès que possible.

INCENDIE CHEZ LAURETTE

La nuit du 10 Octobre le Restaurant Chez Laurette a entièrement brûlé. La perte de ce commerce a beaucoup ému la population et beaucoup se sont manifesté pour nous demander de transmettre leur soutien aux propriétaires Monsieur et Madame GUÉRIN.

Quelques dégâts sont apparents sur des biens communaux (vitres de la façade de l'ancienne cure, candélabres, panneaux, végétation...) et l'expert désigné par l'assureur de la commune procédera le 10 Novembre à une étude des dommages constatés.

ACHAT DE MATÉRIEL

A l'unanimité il est décidé d'acquérir une nouvelle tondeuse autoportée (les frais d'entretien et de réparation de l'ancienne qui a bientôt 10 ans étant de plus en plus élevés), et un aspirateur à feuilles.

DEMANDE POUR UN « PUMPTRACK »

Une demande a été reçue pour installer un « Pumptrack » : piste fermée en boucle, composée de bosses et de virages relevés, pouvant être utilisée par les enfants et les adolescents avec un skate, des rollers, une trottinette, ou un vélo.

Compte-tenu du coût de cet équipement ainsi que des nuisances sonores occasionnées déjà par le city-stade, il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.

Compte-rendu du conseil municipal du 14 Décembre 2021

Présents		
Nicole BOUVIER Dominique BÉCU Anne PÉPIN	Christophe RUSPINI Natacha HÉRON	Joël TRUCHET Estelle FERLIN
Excusés		Pouvoirs
Alain VIOUX Sylvie PLOTTIER Jean-Louis LORANS Amandine REVET	Aurélia MILETTO Thierry LANDAZ Georges PEREIRA Andgel BOISSON	Thierry LANDAZ à Nicole BOUVIER Jean-Louis LORANS à Nicole BOUVIER Aurélia MILETTO à Joël TRUCHET Andgel BOISSON à Christophe RUSPINI
En raison de l'état d'urgence sanitaire		Secrétaire de séance
Le quorum est fixé à 5 Chaque membre présent peut être porteur de 2 pouvoirs		Anne PÉPIN

Le conseil adresse ses pensées amicales à Sylvie PLOTTIER qui vient de perdre sa maman.

I - TRAVAUX

I-1 – Choix des entreprises pour les travaux de la rénovation de l'église

Les 11 réponses déposées ont été consultées et analysées.

Lot	Intitulé	Reçues	« Mieux disante »	Montant HT
1	Peinture	4	AMARA	88 130 €
2	Plancher, menuiserie bois	3	LIGNUM INNOVATIS	75 698 €
3	Électricité courant faible	2	MD ELEC	50 000 €
4	Couverture, zinguerie	2	RENAULT CHARPENTE	4 260 €
Le montant total H.T. de ces 4 offres est inférieur de 10 000€ à l'estimation totale				218 088 €

A l'unanimité le conseil retient les 4 offres « mieux disantes » et charge Mme le Maire de signer les documents afférents à ce marché et de la bonne exécution de ces travaux.

I-2) Avenant n°1 pour les travaux de maîtrise d'œuvre de rénovation de l'église

Dans le contrat initial les honoraires de l'architecte et de son équipe sont fixés à 15 % du montant des travaux H.T. Or l'estimation initiale est passée de 150 000 € H.T. 218 000 € H.T. Il convient donc de prendre un avenant n°1 de 10 200 € H.T au contrat d'honoraires de l'équipe d'architecte qui se chiffrent maintenant à 32 700 € H.T Ce nouveau montant total étant supérieur aux 30 000 € H.T fixés dans la délibération n°20/2020 du 08 juin 2020 donnant délégation à Mme le Maire par le conseil municipal pour signer tout marché et avenant lorsque les crédits sont inscrits au budget, il convient donc de redélibérer.

A l'unanimité le conseil approuve l'avenant n°1 de maîtrise d'œuvre portant le nouveau montant des honoraires à 32 700 € H.T et charge Mme le Maire de signer tous les documents afférents à ce marché.

I-3) Maison médicale

Les missions / études complémentaires (relevé de géomètre, repérage amiante avant travaux, sondages géotechniques,) sont en cours voire terminées pour certaines.

Une première réunion avec l'architecte a eu lieu le 09 décembre. Un nouveau planning a été reçu ce jour. Les travaux pourraient débuter fin 2022 et devraient durer entre 10 et 12 mois. Afin de pouvoir avancer dans sa prestation, une rencontre avec les praticiens qui exerceront dans la maison médicale doit être organisée dans les meilleurs délais.

Mme le Maire propose de solliciter des subventions auprès de tous les organismes susceptibles d'aider la commune à financer ces travaux : Département, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfecture...

A l'unanimité le conseil approuve les travaux de rénovation et d'extension de la maison médicale estimés à 1 100 000 € H.T, sollicite auprès de tous les organismes financeurs des subventions les plus élevées possible pour aider la commune à financer ces travaux, sollicite de tous les organismes financeurs une dérogation pour débuter les travaux avant notification leur décision et autorise Mme le Maire à entreprendre les démarches et signer tous les documents afférents à ces travaux.

II - CIRCULATION

II -1) Comptages sur la traversée de Bourgneuf : Les comptages prévus ont été réalisés à Cottier du 05 au 11 novembre (7 jours) sur la même période qu'en 2008, avant les travaux de sécurisation de la traversée de Bourgneuf. Les résultats sont surprenants.

	Sens Aiton / Bourgneuf (A/B)		
	2008	2021	<i>Commentaires</i>
Nombre total de véhicules	8389	8452	63 véhicules de plus en 2021 sur 7 jours
Nb autos par jour	1094	1141	47 véhicules légers par jour en plus en 2021
Nb Poids lourds/Jour	105	66	39 Poids lourds en moins par jour en 2021
Nb moyen véhicules/jour	1199	1207	8 véhicules de plus par jour en 2021
+ de 70 Km/h en 7 jours	2200 (26%)	167 (2%)	2 % Notons 6 véhicules à + de 90 Km/h
Respect des 50 Km/h	2937 (35%)	5 240 (62%)	62% à 50 Km/h Tendence à freiner en entrant

	Sens Bourgneuf / Aiton (B/A)		
	2008	2021	<i>Commentaires</i>
Nombre total de véhicules	9116	9040	76 véhicules en moins en 2021
Nb autos par jour	1207	1196	11 véhicules légers par jour de moins en 2021
Nb Poids lourds/Jour	96	96	Nombre identique de Poids Lourds
Nb moyen véhicules/jour	1303	1292	11 véhicules en moins en 2021
+ de 70 Km/h en 7 jours	4077 (44%)	415 (4%)	4% Notons 17 véhicules à + de 90 Km/h
Respect des 50 Km/h	7294 (20%)	3887 (43%)	43% respectent 50 Km/h mais accélération en sortant

Principales conclusions

- Le trafic journalier est sensiblement identique pour les véhicules légers, à peine 9 véhicules en moins pour les 2 sens.
- Les moyennes des vitesses enregistrées se situent autour de 50 Km/h
- Pour les poids lourds, le trafic est identique en sortant et en net baisse dans le sens entrant.
- Les vitesses sont en baisse de 10 Km/h environ, dans les 2 sens de circulation, tant pour les VL que pour les PL.
- Les vitesses enregistrées sont plus élevées dans le sens sortant (B/A) que dans le sens entrant : à Cottier (lieu du comptage), les véhicules roulent nettement moins vite en entrant (B/A) car 85% sont à moins de 58 Km/h alors qu'au contraire la tendance est à accélérer en sortie (sens B/A) avec 85% des usagers roulent à moins de 64 Km/h.
- Les équipements de 2012 ont produit leur effet : la moitié des conducteurs respectent au moins la limitation de 50 Km/h alors qu'en 2008 ils n'étaient que 30 % environ.
- Les grands excès de vitesse ont nettement diminué, passant de 26% à 2% dans le sens entrant (A/B) et de 44% à 4% dans le sens sortant (B/A)
- Les forts excès de vitesse (plus de 70 Km/h) se situent entre 6h et 10h du matin.

II -2) Rencontre avec les Conseillers Départementaux

Nous remercions Mme Christiane BRUNET et M. Olivier THÉVENET d'être venus en Mairie échanger avec nous, entre-autre autour de cette question de la circulation.

Concernant la Chaussée à Voie Centrale, nos élus accueillent plutôt favorablement cette expérimentation et nous soutiendront dans nos investissements dans les limites du possible.

Interrogés également sur la « piste » entre Barouchat et Montgilbert, un financement de la réfection est possible car celle-ci est incluse dans la voie cyclable V67 prévue pour permettre aux cyclistes de relier en toute sécurité la haute Maurienne à la Combe de Savoie.

FINANCES

Décision modificative d'ajustements de crédits

Afin de rémunérer l'agent technique remplaçant, à l'unanimité le conseil accepte d'augmenter l'article budgétaire « personnel non titulaire » et les recettes de fonctionnement, des 3 200€ correspondant aux indemnités journalières d'arrêt-maladie de notre agent, que nous encaisserons prochainement grâce à notre assurance statutaire.

Il est également accepté à l'unanimité, afin de pouvoir payer au début de l'année 2022 les dépenses d'investissement dont les crédits ont été engagés en 2021, de diminuer les crédits

de l'opération « maison médicale » de 100 000 €, d'augmenter les crédits de l'opération « travaux de l'église » de 80 000 € et d'augmenter les crédits du chapitre 21 de 20 000 € sur le compte 2152 (financement de nouveaux WC publics, de panneaux de voirie...).

NEIGE ET DÉNEIGEMENT

Le 10 Janvier Bourgneuf a reçu une inhabituelle et importante couche de neige dans un contexte particulier : notre agent titulaire de retour à mi-temps, la veille d'un week-end, avec l'agriculteur sollicité pour déneiger aussi la commune voisine en peine (et c'est bien normal d'être solidaires dans cette situation), et d'une telle abondance qu'il a été nécessaire d'effectuer 3 passages de suite, peu d'habitants ayant anticipé sur la signature de la convention, le gel dès le lendemain rendant impossible la reprise dans certaines zones...

Il convient de préciser que la commune fait son possible cependant :

- ♦ Le déneigement est réalisé en fonction de priorités : circulation des cars scolaires, voiries communales, parking des commerces de première nécessité...
- ♦ Le Code Général des Collectivités Territoriale prévoit le déneigement des trottoirs par les riverains des voies publiques, devant leur habitation. Bourgneuf contrairement à certaines voisines, ne l'applique pas et n'a pas confirmé cela par un arrêté, mais nous comptons sur la compréhension de tous pour que nous puissions tous continuer de faire au mieux.
- ♦ La convention de déneigement (50€), qui peut être signée avec les particuliers ne permet qu'un **déneigement sommaire** (neige poussée « en tas » de côté), en fin de service (lendemain), permettant d'accéder à son habitation ou sa propriété.

Nous remercions tous ceux qui ont été patients, ceux qui ont pris leur pelle, ceux qui ont été compréhensifs et courtois avec la mairie, et celle qui a patienté 1 jour entier pour être déneigée.

QUESTIONS DIVERSES

Chapelle : Actuellement, la commune possède la Chapelle de la Croix mais aucun terrain attenant. Le propriétaire riverain accepterait de vendre une partie du terrain contigu.

A l'unanimité le conseil se prononce favorablement sur cette acquisition. Un géomètre sera sollicité afin de réaliser un document d'arpentage ainsi qu'un plan de bornage.

Restaurant « Chez Laurette » : A l'unanimité le conseil accepte l'installation d'un food-truck (camion restaurant) par les gérants du restaurant « Chez Laurette » sur la place de l'église, dans l'attente d'une reconstruction et afin de pouvoir continuer leur activité économique.

Colis des aînés : Les colis du CIAS (personnes de plus de 75 ans) sont arrivés. Ils seront distribués dans les prochains jours.

Compte-tenu du contexte sanitaire, et comme l'année dernière, le conseil décide de ne pas organiser de repas des aînés, mais de confectionner un colis à base de produits locaux pour toutes les personnes de plus de 60 ans.